



FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 - Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>



COMPTE RENDU

CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT Assemblée plénière du 20 avril 2017

Le Conseil Supérieur de la Fonction publique s'est réuni en assemblée plénière le 20 avril 2017. La délégation Force Ouvrière était composée de Franck Fievez, Jean-Pierre Moreau et de Claude Simoneau.

En début de séance, la CGT a présenté au vote de l'assemblée plénière du CSFPE un vœu ayant pour objet la demande d'annulation des arrêtés instaurant le RIFSEEP pour certains corps de personnels du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Certaines organisations syndicales, qui s'étaient opposées à la mise en place du RIFSEEP, ont voté contre ou se sont abstenues sur le vœu de la CGT. Cherchez l'erreur !

Vote sur le vœu :

Pour : CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires

Contre : CFDT

Abstention : UNSA

L'ordre du jour du CSFPE comportait les points suivants :

1 – Projet de décret relatif aux enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture et plus particulièrement les articles indiqués dans la note de présentation.

Le projet de décret a pour objet la création du statut d'enseignant-chercheur des ENSA constitué de deux corps : celui des professeurs et celui des maitres de conférences.

Vote sur le texte :

Pour : CGC, UNSA, CFDT, Solidaires

Abstention : CGT, FO, FSU

2 – Projet de décret relatif au conseil national des enseignants-chercheurs des écoles d'architectures.

Ce projet de décret a pour objet la mise en place du Conseil national des enseignants-chercheurs des écoles d'architecture.

Vote sur le texte :

Pour : CGC, UNSA, CFDT, Solidaires

Abstention : CGT, FO, FSU

3- Projet de décret n° relatif à divers décrets portant statut particulier de certains personnels enseignants du ministère chargé de l'éducation nationale.

Le décret modifie le décret n° 68-503 du 30 mai 1968 portant statut particulier des professeurs de chaires supérieures des établissements classiques, modernes et techniques, ainsi que le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré.

Sur ce projet de décret FO a voté contre conformément au vote exprimé par notre organisation lors du comité technique ministériel.

Vote sur le texte :
Pour : CGC, UNSA, CFTD
Contre : CGT, FO
Abstention : FSU, Solidaires

4 –Projet de décret n° modifiant l'échelonnement indiciaire afférent à divers corps et emplois de catégorie A de la fonction publique de l'Etat.

Ce projet de décret procède à des corrections concernant l'échelonnement indiciaire de sept corps ou emplois suite à la publication du décret n° 2017-171 du 10 février 2017 modifiant et fixant l'échelonnement indiciaire afférent à divers corps et emplois de catégorie A de la fonction publique de l'Etat.

Vote sur le texte :
Pour : CGC, UNSA, CFTD, FSU
Abstention : CGT, FO, Solidaires

